

Vers un plan national Marche

1) Organiser une gouvernance nationale

- Mettre en place un responsable « marche » national dans le cadre d'une action interministérielle
- Favoriser la concertation des piétons et leurs associations sur les sujets et décisions qui les concernent
- Etendre aux piétons le bénéfice de la contribution transport des employeurs dans le cadre du forfait mobilités durables
- Mettre en place un observatoire des déplacements piétons

2) Accompagner une ingénierie territoriale

- Désigner des responsables « marche » aux différents échelons territoriaux
- Développer des plans piétons au sein des plans « mobilités actives »
- Aider financièrement les collectivités territoriales pour leurs plan « mobilités actives »
- Accompagner les autorités en charge de l'aménagement à construire des compétences

3) Faire évoluer la réglementation

- Limiter la vitesse des automobiles et des engins de déplacement motorisés
- Protéger les piétons dans la traversée des chaussées, des pistes cyclables et dans tous les espaces qui leur sont destinés
- Assurer la continuité des itinéraires
- Sanctuariser le trottoir et lui donner une définition juridique
- Sanctionner les infractions au Code de la route pour tous

4) Développer la recherche pour une meilleure connaissance de la marche

- Acquérir une meilleure connaissance des besoins et attentes, poursuivre le Baromètre des villes marchables
- Etudier de façon précise l'accidentologie relative aux piétons
- Estimer les retombées économiques de la marche en ville
- Favoriser les applications numériques et autres dispositifs d'aide à la marche
- Approfondir les études cliniques sur les bienfaits de la marche sur la santé

5) Encourager la pratique de la marche

- Développer la compétence « marcher en ville » chez les enfants et les adultes
- Lancer des campagnes de communication
- Diffuser les recommandations de sécurité auprès de tous les publics
- Mobiliser les réseaux associatifs : manifestations, animations, ...
- Favoriser les prescriptions de marche par les soignants

6) Agir pour une ville accueillante aux piétons

- Assurer les liaisons entre les communes
- Végétaliser la ville et améliorer le confort des trottoirs et des cheminements piétonniers

Un **Plan Marche national**, doté d'un budget, sera l'outil efficace pour atteindre cet objectif de **30 % de marche** dans les mobilités en 2030 pour contribuer à la lutte contre le changement climatique, pour améliorer la santé et la qualité de vie de nos concitoyens.

